

Arrêté du 10 septembre 2001 désignant les membres de l'instance de conseil et d'appui technique pour la prévention des risques naturels

NOR : ATEP0100309A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement,
Vu l'arrêté du 25 mai 2001 instaurant une instance de conseil et d'appui technique pour la prévention des risques naturels,

Sur propositions du chef du service de l'inspection générale de l'environnement, du vice-président du conseil général des ponts et chaussées et du vice-président du conseil général du génie rural des eaux et des forêts,

Arrête :

Article 1^{er}

L'instance de conseil et d'appui technique pour la prévention des risques naturels est composée des six personnes désignées ci-après :

Jean Carlotti, ingénieur général du génie rural, des eaux et des forêts ;
Philippe Huet, ingénieur général du génie rural, des eaux et des forêts ;
Eric Laffont, ingénieur général du génie rural, des eaux et des forêts ;
Xavier Martin, ingénieur en chef du génie rural, des eaux et des forêts ;
Pierre Monadier, ingénieur général des ponts et chaussées ;
Michel Quatre, ingénieur général des ponts et chaussées.

Article 2

Le chef du service de l'inspection générale de l'environnement, le directeur de la prévention de la pollution et des risques, le vice-président du conseil général des ponts et chaussées, le vice-président du génie rural des eaux et des forêts sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement.

Fait à Paris, le 10 septembre 2001.

Pour le ministre et par
délégation :
*Le directeur de la prévention
des pollutions et des risques
délégué aux risques majeurs,*
Ph. Vesseron